



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2016

DELIBERATION N° 18

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Objet :
Electrification rurale
- Programme
« Article 8
(Bayonne) 2016 » -
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n° 15EF026

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Montilla (rue Pambrun) Tranche 1.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Bayonne) 2016 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

. Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

. Montant des travaux TTC	50 736,85 €
. Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	5 073,68 €
. Acte notarié	300,00 €
. Frais de gestion du SDEPA	2 114,04 €
TOTAL	58 224,57 €

. Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

. Participation concessionnaire	18 723,51 €
. Participation syndicat	18 723,51 €
. TVA préfinancée par le SDEPA	9 301,76 €
. Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	9 361,75 €
. Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	2 114,04 €
TOTAL :	58 224,57 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30 mars 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016